



REPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accord de conversion de dette France-Gabon : La France soutient le projet du « Gabon vert »

973 millions de FCA (1,4 millions d'euros) consacrés à l'appui à l'industrialisation de la filière bois et le renforcement de la formation professionnelle dans ce secteur

Communiqué de presse

La France et le Gabon ont signé, le 29 janvier 2008, un accord relatif à la mise en œuvre d'une conversion de dettes pour le développement durable des écosystèmes forestiers, pour un montant de 39,6 Milliards de Francs CFA (60,4 millions d'euros).

A travers cet Accord, la France et le Gabon poursuivent les objectifs communs à savoir :

1. le développement économique et social des populations gabonaises à travers la promotion d'activités économiques durables (filères bois, écotourisme, rémunération des services environnementaux...) pour garantir la diversification de l'économie ;
2. la préservation de l'extraordinaire biodiversité présente sur le territoire gabonais ;
3. le maintien et l'accroissement de l'importante quantité de carbone stockée dans les forêts gabonaises, à travers la gestion durable et la conservation, afin de contribuer significativement à l'effort de la communauté internationale dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique global.

Cette démarche est en totale cohérence avec l'axe stratégique « Gabon Vert » défini dans le projet de société « l'avenir en confiance » du Président de la République gabonaise, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA.

Aux fins de sélectionner les études et projets financés par les montants issus des conversions de dettes, l'Accord a créé un Comité d'Orientation Stratégique (COS) bilatéral.

Le COS a tenu sa quatrième réunion le 11 février 2011, sous la présidence de Monsieur Blaise LOUEMBE, Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Ecologie et du Développement Durable, et de Madame Jacqueline Bassa-Mazzoni, Chargée d'Affaire de l'Ambassade de France au Gabon.

I – Engagement par le COS de 873 millions de FCFA (1,3 million d'euros) pour le financement du Bureau Industrie Bois du Projet d'Accompagnement des Petits Permis Forestiers Gabonais (PAPPFG)

En accord avec la politique nationale d'industrialisation de la filière bois, le COS a validé l'attribution de 873 millions de FCFA (1,3 million d'euros) à la mise en place d'un Bureau Industrie Bois (BIB) au sein du Projet d'Accompagnement des Petits Permis Forestiers Gabonais (PAPPFG). Ce bureau permettra au PAPPFG d'accompagner les Petites et Moyennes Entreprises Forestières (PMEF) inscrites au projet dans le processus d'industrialisation et de renforcer les capacités des ministères de tutelles en matière d'appui et de suivi de l'industrialisation des entreprises forestières.

Le Bureau Industrie Bois aura ainsi pour principaux objectifs de renforcer les industries existantes, de fournir un accompagnement technique aux petites et moyennes entreprises forestières dans leur démarche de création d'un nouvel outil industriel, d'appuyer la création de pôles industriels régionaux, de participer à la mise en place de formations adaptées, et de renforcer les capacités techniques du Ministère des Eaux et Forêts liées à l'appui et à l'encadrement du processus d'industrialisation dans les PMEF.

II - Lancement de l'étude de faisabilité pour le renforcement du dispositif de formation professionnelle de la filière bois au Gabon

En appui à la politique du gouvernement en matière de formation professionnelle et d'industrialisation de la filière bois, le projet de renforcement du dispositif de formation professionnelle de la filière bois est destiné à mettre en place des formations adaptées aux besoins croissants en main d'œuvre des opérateurs du secteur forestier. Le lancement de l'étude de faisabilité (d'un montant de 100 millions de FCFA, soit 152 000 euros), validée par le COS, permettra dans un premier temps d'identifier, en lien étroit avec les opérateurs du secteur, les besoins réels en formation et de formuler des propositions à même de répondre à ces besoins.

Toutes les informations concernant l'Accord sont disponibles sur le site internet de l'Agence Française de Développement au Gabon (www.afd-gabon.org).

Fait à Libreville le 11 février 2011

Pour le Gouvernement de la République gabonaise,



Blaise LOUEMBE, Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Écologie et du Développement Durable, Co-président du Comité d'Orientation Stratégique de l'Accord de Conversion de Dette

Pour le Gouvernement de la République française,



Jacqueline BASSA MAZZONI, Chargée d'Affaires à l'Ambassade de France au Gabon, Co-présidente du Comité d'Orientation Stratégique, Co-Présidente du Comité d'Orientation Stratégique de l'Accord de Conversion de Dette